

Numéro de dossier : 24237_AR0047_139190 Numéro de contrôle: VENTE_AR0047_144213		Commune : Lembras
	<b>RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)</b>	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05 53 23 43 95

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://www.la-cab.fr/am%C3%A9nagement-urbanisme/assainissement>.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

## VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

<b>&gt; Propriétaire</b>	<b>&gt; Occupant (Locataire)</b>
<b>Madame GERAUD Christiane</b>	<b>Madame COLLIN Noémie</b>
Adresse : <b>Malemort</b>	
<b>24220 SAINT-CYPRIEN</b>	
Tél. / Port. : /	

<b>&gt; Parcelle - Adresse Installation</b>	
<b>Section et Numéro : AR0047</b>	<b>Commune : Lembras</b>
<b>Adresse : 2597 RTE DE VILLAMBLARD</b>	

<b>Date du contrôle : 18/05/2022</b>	<b>Technicien : Nicolas DUMOND</b>
Conditions météo : <b>Temps sec</b>	
<b>&gt; Personne rencontrée</b>	
Type de personne : <b>Locataire</b>	Nom : <b>COLIN Noémie</b>

<b>&gt; Avis</b>
<b>Avis de la collectivité: Installation non conforme</b>
Délai en cas de demande de mise en conformité: <b>4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)</b>

## DERNIER RAPPORT DE VISITE

Aucune visite précédente.

### > CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

• Type d'habitation : <b>Habitation individuelle</b>
• Type de résidence (statut d'occupation) : <b>Résidence locative</b>
• Occupation de l'immeuble : <b>Habité</b>
• Période de réalisation de la filière : <b>Inconnue</b>
• Nombre d'habitants permanents : <b>3</b>
• Nombre de pièces principales : <b>4</b>
• Nombre de chambres : <b>3</b>
• Nombre de pièces annexes : <b>1</b>
• Nombre d'équivalent habitant (EH) : <b>4</b>

### > CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

#### > SITUATION

• Superficie totale de la propriété : <b>4094 m<sup>2</sup></b>
• Mode d'alimentation en eau potable : <b>Adduction publique</b>
• Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? <b>Non</b>
• Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? <b>Non vérifiable</b>

### > EAUX PLUVIALES

• Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : <b>Non</b>
• Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? <b>Milieu superficiel, Ecoulement libre</b>

#### > ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

##### Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

##### Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

#### > CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

• Pente du terrain : <b>de 5 à 10 %</b>
---

## VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

### > DESCRIPTIF DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES EAUX USEES DOMESTIQUES

• Présence d'un regard de collecte ?	Oui
• Présence d'un té de visite ?	Oui
• Nombre :	1
• Accessibilité ?	Oui
• Présence d'odeurs ?	Non
• Eaux collectées :	Ensemble des Eaux Usées
• Ecoulement correct ?	Oui
• Stagnation des eaux dans le regard ?	Non
• Dépôt de matières au fond du regard ?	Non
La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une filière d'ANC:	Non

### > PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

TP 1 : Fosse septique

> Bac à graisse Pas d'existence

#### > Fosse septique TP: 1

• Existence d'une fosse ?	Oui
• Est-elle accessible ?	Partiellement Accessible
• Volume (m³):	1.5
• Matériau de la fosse :	Inconnu
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ?	Oui
• Présente-t-elle des signes d'altérations ?	Non vérifiable
• Présence d'odeurs ?	Non
• Nature des eaux usées raccordées à la filière :	Eaux Vannes

> Pré-Filtre Pas d'élément probant attestant l'existence

#### > Observations

TP 1 : Absence de préfiltre nécessaire pour affiner le prétraitement des eaux usées. Absence de bac à graisses nécessaire pour assurer le prétraitement des eaux ménagères. La vidange de la fosse est à réaliser par un vidangeur agréé par la préfecture lorsque le niveau de boue atteint 50% de son volume utile.

### > SUIVI DE L'ENTRETIEN

Niveau de boues mesuré (%)	Fosse septique
Date dernière vidange/dernier entretien	Non vérifiable
Fréquence d'entretien	Non vérifiable
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Inconnue
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Non
	Non vérifiable

<b>&gt; VENTILATION</b>	
VTL 1 : Ventilation Primaire	
<b>&gt; Ventilation Primaire 1</b>	
• Si oui, est-elle située en hauteur ? <b>Non</b>	
• Position : <b>Mur</b>	
• Accessibilité <b>Accessible</b>	
• Diamètre (mm) : <b>40</b>	
• Matériaux : <b>FIBROCIMENT</b>	
• Présence d'odeur ? <b>Non</b>	
<b>&gt; Ventilation Secondaire</b>	<b>Absence de ventilation</b>
<b>&gt; Observations</b>	
VTL 1 : La ventilation primaire, nécessaire pour la prise d'air, devra être branchée, en diamètre 100 mm, sur la chute d'eau des eaux usées vannes et devra être remontée jusqu'au-dessus du toit. La ventilation secondaire, nécessaire à l'extraction des gaz corrosifs de la fosse devra être installée, et rehaussée, en diamètre 100 mm, jusqu'au-dessus du toit et munie d'un extracteur (statique ou éolien), à son extrémité.	
<b>&gt; TRAITEMENT SECONDAIRE</b>	
TS 1 : ABSENCE DE TRAITEMENT	
<b>&gt; Observations</b>	
TS 1 : Aucune observation.	
<b>&gt; DESCRIPTIF DU MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES</b>	
<b>&gt; Informations Générales</b>	
• Type(s) <b>Par un fossé</b>	
• Autorisation de rejet ? <b>Non</b>	
• Contact possible ? <b>Oui</b>	
• Si rejet chez un tiers, présence d'une autorisation ? <b>Non</b>	
• Observations : <b>Les eaux ménagères brutes et les eaux vannes partiellement prétraitées sont rejetées directement au fossé de la route Départementale n°107. Ce rejet au fossé est interdit.</b>	
<b>&gt; Vers le milieu hydraulique superficiel</b>	
• Type : <b>Fossé de route</b>	
• Propriétaire / Gestionnaire : <b>Conseil Général de la DORDOGNE</b>	
• Effluents rejetés : <b>Eaux ménagères brutes Eaux vannes prétraitées</b>	
<b>&gt; Aspect visuel / Odeur des eaux rejetées</b>	
• Aspect visuel ? <b>Trouble</b>	
• Eaux odorantes ? <b>Non</b>	

**VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation**

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</li> </ul>		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Défaut de sécurité sanitaire</b> : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</b> <b>Installation non-conforme (cas a)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Travaux obligatoires sous 4 ans</b></li> <li><b>si vente travaux dans un délai de 1 an</b></li> </ul>		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Installation incomplète</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Installation inaccessible (en partie ou complètement)</b> <input type="checkbox"/> Installation <b>significativement sous dimensionnée</b> <input type="checkbox"/> <b>Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</b>	<b>Installation non conforme (cas c)</b>	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	<b>si vente travaux dans un délai de 1 an</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li><b>si vente travaux dans un délai de 1 an</b></li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation <b>Rendre la fosse accessible.</b>		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

## EVALUATION DU CONTROLEUR

Mise en place d'un système de traitement non collectif réglementaire adapté aux caractéristiques du terrain, au nombre de pièces principales de l'habitation et la superficie disponible afin de supprimer le rejet d'eaux usées au fossé.

Mise en accessibilité de manière pratique et permanente de la fosse septique afin de pouvoir vérifier son état, son bon fonctionnement et faciliter son entretien.

Mise en place des ventilations primaire et secondaire.

## AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE

L'installation est:

- Absence d'installation
- Installation non conforme - Travaux nécessaires pour mise en conformité  
4 ans (à compter de la date de la dernière visite) ou 1 an (si vente)
- Recommandations de travaux
- Absence de défaut

Fait à: Bergerac  
Le : 20/05/2022

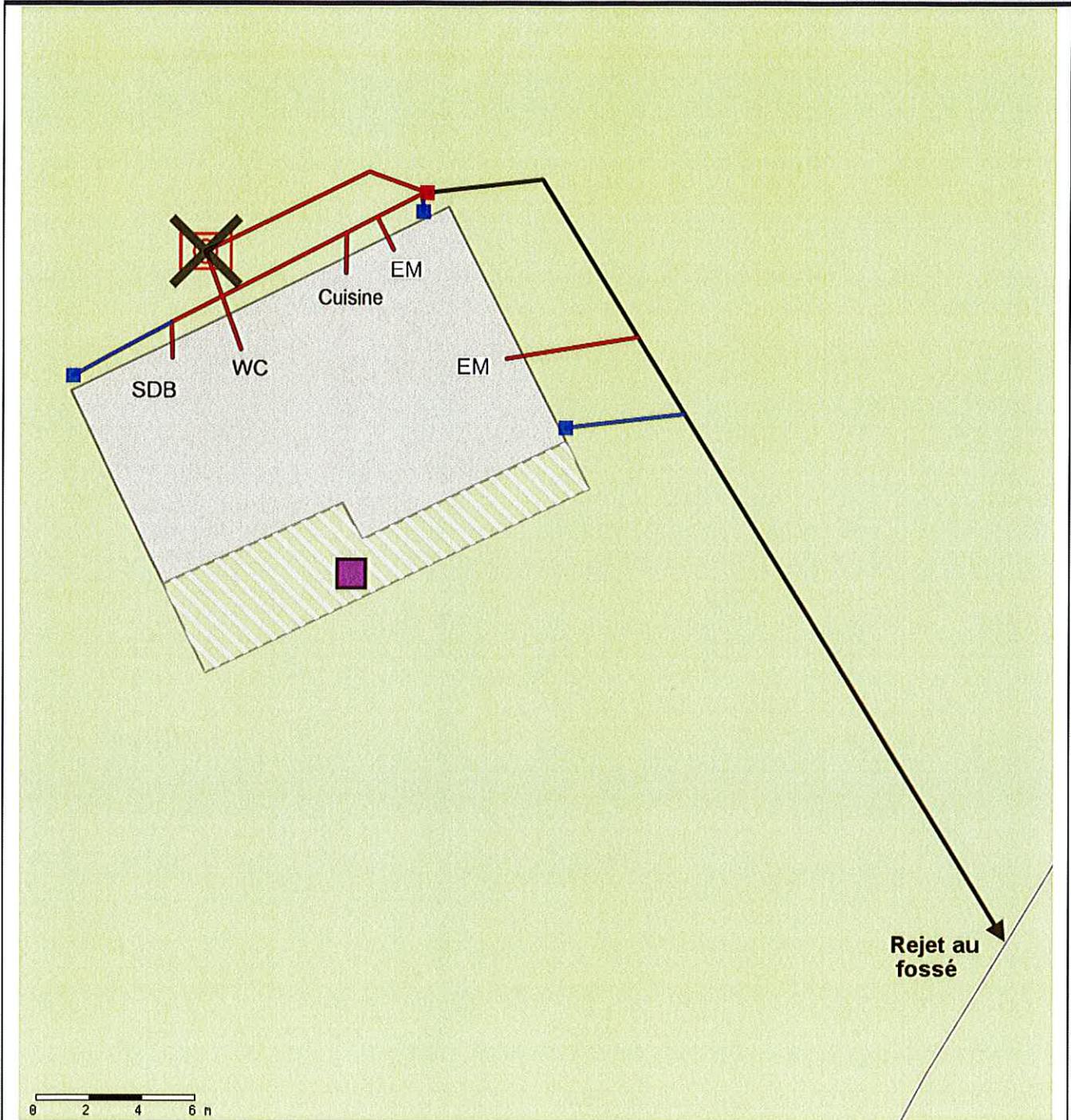
Pour le Président,  
Le Délégué  
Jean-Michel DREUIL



### Important:

- Comme cela est prévu réglementairement, en cas de vente immobilière, le nouveau propriétaire aura un an à compter de l'achat du bien pour mettre en conformité l'assainissement.
- L'avis et le présent rapport ne peuvent être dissociés.
- Cet avis ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.
- Avant d'effectuer tous travaux de réhabilitation de votre installation, un dossier de demande préalable doit être déposé auprès du SPANC de la CAB pour avis sur le projet. Le formulaire est disponible en mairie, à la CAB, et sur le site internet de la CAB : [www.la-cab.fr](http://www.la-cab.fr).
- Vous pouvez contacter un technicien du SPANC pour obtenir des conseils au 05.53.23.43.95.

# SCHEMA DU DISPOSITIF



- |   |   |   |   |   |                                      |
|---|---|---|---|---|--------------------------------------|
|  | Fosse septique                                    |  | Regard de visite :<br>assainissement          |  | Regard de visite :<br>eaux pluviales |
|  | Canalisation eaux<br>pluviales (gros<br>diamètre) |  | Canalisation eaux<br>usées (gros<br>diamètre) |  | Rejet eaux non<br>traités            |

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif

Référence dossier : 24237\_AR0047\_139190 / Commune : Lembras

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

